



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2025-081

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2025

Sommaire

Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France /

R32-2025-02-06-00016 - DS AJ Cession DUVAL (1 page)

Page 3

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 mars 2024 portant sur la délégation de compétences au Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 30 janvier 2025 approuvant la cession des parcelles cadastrées ZO 66 et ZO 89 à Vauchelles-les-Quesnoy,


Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'avant-contrat et l'acte notarié relatifs à la cession, au profit de la société DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE, ou de toute personne morale qui se substituerait à elle, des parcelles cadastrées ZO 66 et ZO 89 sises à Vauchelles-les-Quesnoy, pour un montant de trente euros hors taxes et hors droits par mètre carré (30 € HT/HD/m²), soit un montant total d'environ cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt euros hors taxes et hors droits (193 380 € HT/HD).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 6 février 2025,



Philippe HOURDAIN
Président